

IMPUTATION BUDGETAIRE	
Bp	Chapitre 23 / Article 2315
BAE	Chapitre 23 / Article 2315

**RAPPORT N° 06/5-16**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REDIMENSIONNEMENT DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL  
ET RENOUELEMENT DE RESEAU D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE RUE RUISSEAU DES NOIRS / LA SOURCE**

**VALIDATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

La Commune a lancé un appel d'offres pour la réalisation, sur la Rue Ruisseau des Noirs à la Source, de travaux de redimensionnement du réseau d'assainissement des eaux pluviales et de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable et, ce, conformément aux dispositions prévues au Code des Marchés Publics concernant la passation des marchés de travaux, et celles relatives à l'appel d'offres ouvert (confer les Articles 10, 33 et 57 à 65 du Code des Marchés Publics).

A ces travaux s'ajoute la réfection complète de la voirie aux fins de garantir aux usagers un meilleur confort d'utilisation.

Les travaux sont estimés à 88 567,00 € HT concernant l'AEP et à 201 033,00 € HT en ce qui concerne l'assainissement EP et la voirie.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 août 2006 et a procédé au choix des offres économiquement les plus avantageuses sur la base des critères annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence et dans le Règlement de Consultation, conformément à l'Article 59 II du Code des Marchés Publics.

En conséquence, je vous demande :

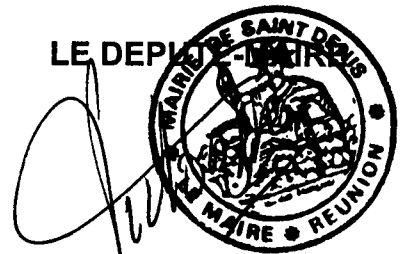
1. de valider le projet de redimensionnement du réseaux d'assainissement pluvial et de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable Rue Ruisseau des Noirs / la Source ;
2. de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;

**RAPPORT N° 06/5-16**

3. de m'autoriser à signer le marché avec l'entreprise PICO Océan Indien aux conditions suivantes :

- montant total : 393 238,72 € TTC,
- délai : 4 mois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**René-Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N° 06/5-16  
au Conseil Municipal  
en date du lundi 11 septembre 2006**

**OBJET**

**REDIMENSIONNEMENT DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL  
ET RENOUVELLEMENT DE RESEAU D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE RUE RUISSEAU DES NOIRS / LA SOURCE**

**VALIDATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous les Chapitres 23 / Article 2315 du Budget principal 2006 et du Budget Annexe Eau ;

Sur la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 août 2006 ;

Sur le RAPPORT N° 06/5-16 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Valide le projet de redimensionnement du réseaux d'assainissement pluvial et de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable Rue Ruisseau des Noirs / la Source.

**DELIBERATION N° 06/5-16**

**ARTICLE 2**


Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres, en application des Articles 10, 33, et 57 à 65 du Code des Marchés Publics.

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à signer le marché avec l'entreprise PICO Océan Indien, pour un montant total de 393 238,72 € TTC et un délai de 4 mois.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 18 SEP. 2006

LE DEPUTÉ-MAIRE  
  
  
René-Paul VICTORIA



# RAPPORT DE LA C.A.O

**OBJET :** Redimensionnement réseau AEP rue Ruisseau des Noirs.

Date de la réunion de la Commission : 24 juillet 2006 suite à convocation du: 17/08/06.

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	κ	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	κ	
M. PAYET J. Claude	Conseiller municipal	Membre		κ
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	κ	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	κ	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		κ
M. H. CHUI Pascal	"	"	κ	

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF			κ
M. BLIAND	Receveur Municipal		κ	

## I. RAPPEL

L'ouverture des plis a eu lieu le 16 août 2006.

A cette date les plis des 03 entreprises suivantes ont été reçus dans les délais : PICO - ANDY et STPB.

Aucun pli n'est arrivé hors délai.

Après examen des pièces fiscales et sociales ainsi que des garanties professionnelles et financières de chacun des candidats, ANDY et STPB n'ont pas été admis à l'ouverture de leurs secondes enveloppes (références jugées insuffisantes eu égard à la technicité de l'opération qui doit se dérouler en centre ville, sous circulation).

Après enregistrement de la seule offre restante de PICO, la commission a alors demandé aux services de procéder à l'analyse de celles-ci.

## II. ANALYSE

L'analyse s'est effectuée en fonction des critères d'attributions fixés dans le Règlement de Consultation :

- 1) prix des prestations (60 %) ;
- 2) valeur technique (30 %) ;
- 3) délai d'exécution (10 %).

## III. CONCLUSION

Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission décide :

de retenir la seule offre reçue, économiquement avantageuse, de PICO pour un montant de 333 239,72 € TTC et un délai de 4 mois.

SAINT-DENIS, LE 24/08/06  
LE PRESIDENT



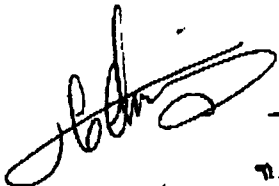
M. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE



M. RAYON

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE



M. HO-CHUI



M. LAURET

DIR ACHATS MARCHES